

USAGE DE LA RONDE

TKO _____



PROMO - GROUPE SCOLAIRE & JEUNESSE 2019



Date de visite: _____

Nom de l'école: _____

Cochez: Primaire Service de garde Maison des jeunes Scouts CEGEP
 Secondaire Camp de jour OBNL Cadets Université

Adresse: _____ Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Poste tél.: _____

Votre nom: _____ Fonction: _____

Courriel: _____ Nombre d'autobus: _____

BILLET D'UN JOUR SANS REPAS	
PRIX	QUANTITÉ
19.99 \$	

BILLET D'UN JOUR AVEC REPAS JEUNESSE*	
PRIX	QUANTITÉ
25.99 \$	

*Repas jeunesse: 2 hot dogs (porc), jus et accompagnement.
 Les repas sont servis entre 11h30 et 13h00.

** Repas jeunesse valable du 18 mai au 28 juin 2019 inclusivement.

COUPON REPAS	PRIX	QUANTITÉ
Repas jeunesse* pour détenteur de passeport-saison (valable jusqu'au 28 juin 2019)	7.00 \$	
Menu Poutine (1 poutine classique + breuvage 16oz.) ✓	8.99 \$	
Menu Pizza (1 pointe de pizza végétarienne ou toute garnie + frites + breuvage 16oz.) ✓	9.99 \$	
Salade jardinière (1 salade jardinière + yogourt, croustilles ou fruit + breuvage 16oz.) ✓	11.99 \$	

✓ Option de repas végétarien

PAYEZ AU MOMENT DE LA RÉSERVATION
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement reçu avant le 1er avril 2019 • 1 billet d'un jour gratuit pour 15 billets d'un jour achetés par catégorie • Aucun remboursement ou retour de billets

Je choisis cette option

CONSIGNATION
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement après votre visite • Aucune gratuité • Aucune consignation à l'extérieur de la province de Québec

Je choisis cette option

MODE DE PAIEMENT
<input type="checkbox"/> Carte de crédit Remplir le formulaire de paiement ci-bas
<input type="checkbox"/> Chèque fait à l'ordre de Parc Six Flags Montréal, S.E.C.

SOUS-TOTAL	_____
FRAIS DE SERVICE	15.00 \$
TPS 5%	_____
TVQ 9.975%	_____
TOTAL	_____

Informations générales : L'entreprise doit fournir au représentant de Six Flags le nombre exact de participants au plus tard 20 jours ouvrables avant la date de l'événement à l'adresse venteslaronde@sixflags.com. Les repas jeunesse sont valables seulement la journée de la visite indiquée sur le présent contrat à moins d'en être avisé au plus tard 72h ouvrables à l'avance. Des frais de services de 15 \$ plus les taxes seront ajoutés sur toutes les commandes. À la réception des billets, l'entreprise accepte l'inventaire de tous les billets pour s'assurer que les numéros de série figurant sur les dits billets correspondent à ceux figurant sur la documentation fournie. L'entreprise s'engage à informer Six Flags de toute divergence dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de billets. De plus, toute nourriture et toute boisson doivent être servis par Six Flags. Ainsi, aucune boisson, nourriture, panier de pique-nique et/ou glacière ne peuvent être transportés dans le Parc. La durée du repas est sujette à changement, et ce, en fonction du nombre de personnes. Les prix sont sujets à changement sans préavis. Les prix indiqués sur cette entente ne comprennent pas les taxes de vente applicables. Le chèque doit être expédié à l'adresse suivante : LaRonde, Parc Six Flags Montréal S.E.C., 22, chemin MacDonald, Île Ste-Hélène, Montréal Qc, H3C 6A3.

Conditions de consignation : Parc Six Flags Montréal S.E.C., sous réserve des termes et conditions ci-dessous, accepte de consigner les produits mentionnés dans le bon de commande ci-joint. Une confirmation de commande sera émise lors de la commande des produits ci-haut mentionnés. Si le groupe constitue moins de 15 personnes ayant un billet d'un jour, un minimum de 15 billets sera chargé. Aucune consignation pour une commande de 20 billets et moins. L'entreprise comprend aussi que Six Flags détient le droit de promouvoir et vendre leurs billets. Les billets non utilisés doivent être expédiés à l'adresse suivante: LA RONDE, PARC SIX FLAGS MONTREAL, 22, CH MACDONALD, ÎLE STE-HÉLÈNE, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 6A3, Canada, dans un délai maximum de 2 semaines suite à la visite. L'entreprise recevra une facture de Six Flags. Le paiement est exigible à la réception. Tous les paiements doivent être effectués par le destinataire sous la forme d'un chèque payable à Parc Six Flags Montréal, S.E.C. Sur le chèque doit apparaître le numéro de client. Le chèque doit être expédié à l'adresse suivante : LA RONDE, PARC SIX FLAGS MONTREAL, 22, CH MACDONALD, ÎLE STE-HÉLÈNE, MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 6A3. L'entreprise assume la responsabilité pour tous les billets reçus et s'engage à payer Six Flags pour tous les billets qui n'ont pas été retournés au plus tard 14 jours après la visite, et ce, quelle que soit la raison expliquant que les billets n'ont pas été retournés. À défaut l'entreprise assume l'entière responsabilité du prix et devra rembourser Six Flags. Tout compte en souffrance de plus de 30 jours aura des frais de retard de paiement au taux de 1% par mois (taux annuel de 18%). De plus, si applicable, l'entreprise sera responsable des honoraires juridiques liés à toute action que nécessitera le défaut de paiement. L'entreprise convient d'indemniser Six Flags à l'égard de toute réclamation, charge, impôt, amende, pénalité, plainte ou demande imposé par Revenu Canada et le ministère du Revenu du Québec, la Régie des rentes du Québec ou Emploi et Immigration Canada ou tout autre organisme gouvernemental relativement à toute retenue à la source ou déduction qui, à l'avis de ces organismes, aurait dû être payée ou retenue à partir des sommes qui lui ont été payées en vertu du présent contrat. De plus, elle s'engage à indemniser Six Flags de toute action ou réclamation contre elle ou ses employés qui résultent d'une négligence ou de la non-exécution du présent contrat par l'entreprise. Ce contrat peut être résilié par Six Flags à tout moment sur simple avis à cet effet sans compensation, dommages ou autres recours par l'entreprise. Le présent contrat est inassurable, en ce qu'aucun des droits, devoirs ou obligations constatés aux présentes ne peut être cédé, ou transféré par l'entreprise sans l'autorisation écrite préalable de Six Flags. Toute tentative de cession ou de transfert de tout droit, devoir ou obligation, prévu au présent contrat en contravention avec les dispositions qui précèdent est nulle et non avenue. Le présent contrat constitue l'entente complète et finale entre les parties en regard des matières énoncées et remplace tout contrat, entente ou engagement antérieur, verbal ou écrit. Le présent contrat sera régi et interprété selon les lois de la province du Québec et toute poursuite, action ou processus judiciaire pris directement ou indirectement au présent contrat devra être intenté dans le district de Montréal, les parties élitant domicile dans ce district à cette fin. Toute correspondance entre les parties aux présentes devra être expédiée aux adresses mentionnées aux présentes. Ce contrat doit être signé par une personne autorisée à exécuter ces contrats.

J'ai lu et j'accepte les termes du contrat.

Signature: _____